



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 Septembre 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 Septembre 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sandrine ALBRECHT.

OBJET : 2026-7-5 : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX AUX AGENTS

En 2024 et 2025, le Conseil Municipal avait décidé, à l'occasion de la fête de Noël, d'attribuer des chèques cadeaux d'une valeur de 40 € par agent.

Compte tenu de la valeur peu élevée des chèques cadeaux ; ceux-ci ne constituent pas un complément de salaire.

Pour 2026, cette action serait reconduite et la valeur des chèques cadeaux portée à 50 euros.

Il vous est proposé :

D'ATTRIBUER des chèques cadeaux aux agents suivants, présents dans la collectivité le 25 décembre : titulaires, stagiaires, contractuels (CDD ou CDI), dès lors que la durée cumulée des contrats dans l'année est égale ou supérieure à 6 mois,

DE DECIDER que la valeur des chèques cadeaux sera de 50 € par agent.

POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

SAINT-EVARZEC, le 5 Octobre 2026

Le MAIRE,
René ROCUET